

Les autorités de régulation de l'énergie autrichienne et française lancent une consultation publique pour l'harmonisation des méthodes de gestion de la congestion aux interconnexions à partir du 1^{er} janvier 2006

MERCREDI 31 AOUT - VIENNE, PARIS. Les régulateurs de l'énergie autrichien et français, E-Control et la CRE, lancent une consultation publique commune sur la gestion des interconnexions électriques avec l'Italie. L'objectif de cette consultation est de définir un cadre harmonisé des méthodes de gestion de la congestion sur les interconnexions France-Italie et Autriche-Italie à partir du 1^{er} janvier 2006.

L'objectif est également de permettre aux régulateurs concernés d'élaborer les règles du futur mécanisme d'enchères explicites.

Dans le prolongement des discussions du Mini-Forum à Milan, le 25 janvier 2005, consacré à la région de l'Europe centrale du sud, les deux régulateurs considèrent que les enchères explicites sont la seule méthode d'allocation opérationnelle pour 2006. Contrairement aux autres méthodes, administrative ou financière, actuellement en vigueur, les enchères explicites sont mieux appropriées au regard du cadre légal pour la gestion des congestions transfrontalières. C'est, en effet, un mécanisme de marché conforme au règlement européen n° 1228/2003 du 26 juin 2003 en termes de transparence, de coordination et de non-discrimination. Cette méthode présente, en outre, l'avantage de pouvoir être mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2006.

La consultation publique traite de nombreuses questions, qui vont de la définition précise des règles d'enchères jusqu'à la meilleure façon de développer les échanges infra journaliers et d'ajustement dans le futur. Les deux régulateurs ont en outre souhaité mettre l'accent sur les différentes possibilités de traiter les éventuelles imperfections du marché dans le cadre de ces échanges transfrontaliers.

E-Control et la CRE invitent toutes les parties intéressées à leur envoyer leurs réponses, observations, commentaires ou recommandations sur ces questions, de préférence en anglais et au plus tard le 30 septembre 2005.

A l'issue de cette consultation, les deux régulateurs rendront publiques, dans le courant du mois d'octobre 2005, une synthèse des réponses à la consultation, ainsi qu'une « feuille de route » à l'attention des gestionnaires de réseau de transport concernés pour la mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2006 de la méthode qui sera adoptée.

Note pour les journalistes français :

Pour obtenir de plus amples informations, merci de contacter M^{lle} Caroline Cordier (Chargée de Communication)

Tél : (+33) 1.44.50.42.29 - Fax : (+33) 1.44.50.41.11, adresse électronique : caroline.cordier@cre.fr.